

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DGRI 40** Subvention (140 000 euros) et avenant à la convention avec Expertise France (15<sup>e</sup>) dans le cadre de la lutte contre le sida (Sénégal et Tchad).

**MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale (Expertise France) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale (Expertise France), 62 boulevard Garibaldi, Paris 15<sup>e</sup>, l'avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 140 000 euros est attribuée à l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale (Expertise France – AFETI, n° simpa 183965 - dossier 2016\_07664) répartis comme suit :

- 70 000 euros pour le projet au Sénégal,
- 70 000 euros pour le projet au Tchad.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**